

# DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de  
Conseillers :

En  
exercice

67

Présents

61

Votants

64

Dont 3 procurations

L'an deux mille vingt six le : Jeudi 4 Juin à 18 H 30  
le Conseil Communautaire dûment convoqué,  
s'est réuni en session ordinaire à la salle des Fêtes de Luzy,  
sous la Présidence de Mme Jocelyne GUÉRIN, Présidente de la  
CCBLM.

Date de convocation : 28 Mai 2026

Etaient présents :

- Achun : Nicolas DECOURCHELLE
- Alluy : Marie-Bernard BENOIST Supplée Emmanuel PERRIN
- Aunay en Bazois : William BARDOT
- Avrée : Martine DUMONT
- Biches : Annie LECERF
- Brinay : Pierre TISSIER-MARLOT

- Cercy-la-Tour : Michel MULOT  
François COMTE, Florence CIBICK,  
Jacques DUBRESSON

- Charrin : Hervé GARÇON, Gilles TEULADE

- Châtillon-en-Bazois : Jean-Christophe SAVE,  
Christine MASCARELLO,  
Denis ARLAUD

- Chiddes : Eric VANNIER
- Chougny : Thierry LAPORTE
- Dun sur Grandry : /
- Fléty : Romain COUGNY
- Fours : David BONGARD
- Isenay : Pascal PETIT
- La Nocle-Maulaix : Pascal PERRIN
- Lanty : Joanna KAMINSKA-GALL
- Larochemillay : Nathalie MICHON
- Limanton : Patrick REVENEAU
- Luzy : Jocelyne GUERIN, Didier GUERIAUX,  
Florence CHANDIOUX, Gilles GONIN,  
Catherine BRESTEAU, Thierry DESCOURS,  
Jean-Claude DESRAYAUD, Gislaine VINCENT

OBJET :

RESSOURCES  
HUMAINES :

Droit de formation aux  
élus



Certifié exécutoire

Reçu en préfecture  
ou en Sous-Préfecture  
le : 18/06/2026

Publié ou notifié  
le : 18/06/2026

Envoyé en préfecture le 19/06/2026

Reçu en préfecture le 19/06/2026

Publié le

ID : 058-200067882-20260604-2026\_CC\_181-DE

S<sup>2</sup>LO

.../...

- **Maux** : Alice COURANJOU
- **Millay** : Gilles TALPIN
- **Montambert** : Marie-Christine ROY
- **Montapas** : Jean-Pierre FREGUIN
- **Montaron** : Monique JOUAULT
- **Mont et Marré** : Sylvain BONNODOT
- **Montigny sur Canne** : Daniel MAILLAULT

- **Moulins-Engilbert** : Marie-Claire RANVIER, Manuel HOUSSAIS,  
Jean-Paul LAMBOURG, Elisabeth JOSSE

- **Ougny** : Michel DURAND
- **Poil** : Vincent GOUEFFON
- **Préporché** : Fabrice PAUCHARD Supplée Estelle BLAUDIER
- **Rémilly** : Jean-Paul MARGERIN
- **Saint Gratien Savigny** : Jean-Paul REVERDIAU
- **Saint Hilaire Fontaine** : Sylvie de QUATREBARBES

- **Saint Honoré les Bains** : Didier BOURLON, Raymond MATHIEU

- **Saint-Seine** : Jean-Marc GALERA
- **Savigny Poil Fol** : Bruno HERVÉ
- **Semelay** : /
- **Sermages** : Alain COLLIN Supplée Dominique STRIESKA
- **Tamnay en Bazois** : Christian SIMONET
- **Tazilly** : Pascal GUERIN
- **Ternant** : Olivier FOREST
- **Thaix** : Jean-Jacques PLOUVIER Supplée David JOYEUX
- **Tintury** : Pascale CHAMARD
- **Vandenesse** : Yves PERRAUDIN
- **Villapourçon** : Patrick LORGÉ

**Procurations de :**

- 1- M. Serge DUCREUZOT à M. Pierre TISSIER-MARLOT
- 2- M. Frédéric LEMOINE à M. David BONGARD
- 3- Mme Véronique VALET à M. François COMTE

Envoyé en préfecture le 19/06/2026

Reçu en préfecture le 19/06/2026

Publié le

ID : 058-200067882-20260604-2026\_CC\_181-DE



## **RESSOURCES HUMAINES - Droit de formation aux élus**

Mme Alice COURANJOU, Vice-Présidente en charge des ressources humaines, explique que la formation des élus locaux s'organise selon deux dispositifs :

- le droit à la formation instauré par la loi n° 92-108 du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux, assuré par le budget de la collectivité ;
- le droit individuel à la formation des élus (DIFE), assuré par le fonds DIFE, alimenté par une cotisation obligatoire de 1 %, précomptée sur le montant annuel brut des indemnités de fonction des élus.

Dans les trois mois suivant son renouvellement, le conseil communautaire délibère sur l'exercice du droit à formation de ses membres. Il détermine les orientations et les crédits. Le montant prévisionnel des dépenses de formation ne peut être inférieur à 2 % du montant total des indemnités de fonction susceptibles d'être allouées aux élus de la commune, soit 2 923€. Le montant réel des dépenses de formation ne peut excéder 20 % du même montant, soit 29 230€.

Une formation est obligatoirement organisée au cours de la première année de mandat pour les élus ayant reçu une délégation.

La réglementation sur l'élu local impose l'organisation d'une session d'information sur les fonctions à destination des élus dans les 6 premiers mois du mandat. Ainsi, la CCBLM a prévu d'organiser un séminaire avec tous les élus communautaires et municipaux le 15 septembre 2026. Les secrétaires de mairie seront également conviées pour créer du lien et de la proximité avec la CCBLM.

L'article L. 2123-14-1 CGCT énonce que l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre délibère sur l'opportunité de proposer des outils communs visant à développer la formation liée à l'exercice du mandat des élus des communes membres prévue à l'article L.2123-12. Cette délibération précise, le cas échéant, les dispositifs envisagés. Elle peut notamment comprendre l'élaboration d'un plan de formation, les règles permettant d'en assurer le suivi, le financement et l'évaluation.

Une stratégie de formation pourrait être portée par la CCBLM ce qui renforcerait notre objectif de solidarité, de lien et de proximité, de mutualisation avec les communes.

La commission ressources humaines s'est prononcée favorablement à cette proposition.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,**

- **détermine les orientations du droit à la formation des élus suivantes :**
  - prise en main du mandat avec les bases financières et juridiques,
  - formations spécialisées en fonction des compétences de la Communauté de communes
  - formations en lien avec les communes membres dans le cadre d'une coopération à construire
- **fixe à 2 923 € les crédits relatifs au droit à la formation des élus**
- **inscrit les crédits nécessaires au budget.**

Envoyé en préfecture le 19/06/2026

Reçu en préfecture le 19/06/2026

Publié le

ID : 058-200067882-20260604-2026\_CC\_181-DE

**S<sup>2</sup>LO**

**La Secrétaire de Séance,  
Annie LECERF.**




**Pour copie certifiée conforme,  
Fait à Moulins-Engilbert,  
Le 4 juin 2026**

**La Présidente,  
Jocelyne GUÉRIN.**

